

**L'EREA Simone Veil à Besançon
(ex EREA Alain Fournier)
baptisé ce 22 mai 2019**

Stéphane Guiguet, vice-président de la Région Bourgogne-Franche-Comté en charge des lycées et de l'apprentissage, Laëtitia Martinez, vice-présidente de la Région Bourgogne-Franche-Comté en charge du sport, de l'égalité et de la citoyenneté, Jean-François Chanut, recteur de l'académie de Besançon, chancelier des universités, recteur de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, et Christophe Fleith, directeur de l'EREA Simone Veil, ont baptisé ce 22 mai l'établissement régional d'enseignement adapté (EREA) Simone Veil (ex EREA Alain Fournier) à Besançon.

Le baptême de l'EREA Simone Veil à Besançon s'inscrit dans le cadre du premier Printemps de l'égalité, opération mise en œuvre par la Région Bourgogne-Franche-Comté, qui, depuis le 8 mai dernier, vise à mettre en exergue les inégalités femmes-hommes dans dix champs d'intervention de la Région (culture, formation, Europe, éducation, sport, ...) et à valoriser des actions pour y remédier, conduites ou financées par la Région.

Soucieuse de ce rééquilibrage et de rendre davantage visibles les femmes dans l'Histoire (2 % des noms des rues en France font référence à une femme), la Région a rebaptisé trois lycées en mettant les femmes à l'honneur :

- Le lycée polyvalent Germaine Tillion à Montbéliard (2017)
- Le lycée professionnel Claudie Haigneré à Blanzay (2017)
- Et l'établissement régional d'enseignement adapté Simone Veil à Besançon cette année.

Ce baptême officiel met à l'honneur Simone Veil qui a été Présidente du Parlement européen de 1979 à 1982 et qui a œuvré pour la réconciliation franco-allemande et la construction européenne. Son nom restera lié à la loi dépenalisant le recours par une femme à l'interruption volontaire de grossesse, IVG.

Par ailleurs, le choix s'est porté sur l'EREA Alain Fournier qui portait le même nom qu'un deuxième établissement en Bourgogne-Franche-Comté : l'EREA de Beaune.

En application du code de l'éducation, la dénomination d'un établissement public est de la compétence de la collectivité territoriale de rattachement, après avis du maire de la commune d'implantation (ici Besançon) et du conseil d'administration de l'établissement.

Le conseil d'administration de l'établissement régional d'enseignement adapté Alain Fournier a adopté en date du 24 mai 2018 le nom de Simone Veil comme nouveau nom de l'établissement, ainsi que l'Assemblée plénière régionale en date du 29 mars dernier.